

Les Andelys, le 4 septembre 2014



L'Inspecteur de l'Éducation nationale,
à
Mesdames, Messieurs les enseignants,
S/c de Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Objet : Note de service n° 3 : les récréations

**Inspection
de l'Éducation Nationale
Circonscription des ANDELYS**

Cette note de service a pour but d'apporter des éléments pour une réflexion d'équipe visant à tirer le meilleur parti de la nouvelle organisation, quelle que soit l'organisation arrêtée et à fixer de façon expérimentale les récréations à l'école primaire.

Dossier suivi par
Mr Patrice LANGLAIS, I.E.N.
Téléphone
02. 32.08.96.90
Fax
02.32.54.08.30
Mél.
0271031z@ac-rouen.fr

Rue de la Libération
27705LES ANDELYS Cedex

or

oratzDiv

Emargement :

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015, il est souhaitable de s'interroger sur l'emploi du temps de la classe et sur les places et durées des récréations.

Rappel :

- L'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes maximum par demi-journée à l'école élémentaire, cet horaire devant s'imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires. À l'école maternelle, le temps des récréations est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée. (BOEN HS n° 1 du 14/02/2002).
- La durée annuelle et hebdomadaire des enseignements doit être respectée (BOEN HS n°3 de juin 2008)
- Plusieurs points sont à prendre en compte : (Circulaire de Préparation de la rentrée 2014 n° 2014-068 du 20-5-2014)
 - les récréations ne paraissent pas s'imposer pour des demi-journées allégées (ne dépassant pas 1 heure trente de temps scolaire), qui seraient autrement interrompues inutilement.
 - Pour jouer son rôle, le moment de la récréation ne saurait se situer en fin de demi-journée scolaire.
 - On veillera enfin à ne pas prendre sur le temps scolaire le temps de transition entre la classe et les activités périscolaires.

Recommandations :

- Si la récréation s'organise généralement dans la cour, une réflexion d'équipe peut s'orienter vers un temps récréatif en classe permettant aux élèves de faire une pause en leur proposant des activités calmes et libres. Cela se justifie d'autant plus lorsque la demi-journée est courte et permet une entrée plus rapide dans les apprentissages.
- On ne placera pas la récréation en début de demi-journée.
- A l'école maternelle, la durée de récréation peut durer pour les plus jeunes, jusqu'à 30 minutes par demi-journée pour tenir compte du temps de l'habillage et du déshabillage des élèves.
- En maternelle une récréation après la sieste n'est pas envisageable quelle que soit la durée de la demi-journée.
- L'après midi, on peut songer à placer la récréation plus tôt pour profiter de la relance de fin de journée.
- Tenir compte des rythmes chrono biologiques pour placer les récréations aux moments de moindre vigilance et les apprentissages aux moments de vigilance accrue. On s'appuiera également sur cet élément pour placer les activités selon le rythme de la journée. Cf. Tableau p3
- On veillera à ce que l'organisation du service de surveillance optimise à la fois l'objectif éducatif et la sécurité des temps de récréation.

Quelques possibilités d'organisation :

- Demi-journée de 3 heures : récréation de 15mn en élémentaire, 30 en maternelle
- Demi-journée de plus de 3 heures : 2 récréations de 10mn ou une de 20 minutes en élémentaire,
- Demi-journée de moins de 3h : récréation de 10 ou 15 minutes
- Demi-journée de 1h30 : pas de récréation

Les propositions faites par les équipes d'écoles devront être argumentées et toujours tenir compte de l'alternance équilibrée entre les temps d'enseignement, les temps d'activité et les temps calmes.

Signé Patrice LANGLAIS

Inspecteur de l'Education nationale

Plage horaire	phase de vigilance	opérations cognitives	activités	récréation
8h30/9h-9h30	faible vigilance <i>creux de l'activité intellectuelle</i>	structuration: représentation, verbalisation Mémorisation à court terme. Systématisation/entraînement	Schématiser, présenter un travail, préparation des cahiers méthodologie, apprendre et/ou réciter une poésie. Exercice d'application. Calcul mental Lecture orale	à éviter
9h-9h30/11h-11h30	Moyenne et forte vigilance <i>augmentation de la vitesse de réaction, de la qualité des représentations, des associations d'idées suivant l'âge et la charge de travail</i>	découverte: exploration structuration: conceptualisation Création/renforcement: production semi ou non dirigée, mobilisation (rechercher des informations)	concevoir le texte d'une leçon, résoudre une situation problème dans toutes les disciplines. rédiger un texte, situation problème déjà rencontrée.	CII: entre 9h45 et 10h45 CIII: entre 10h et 11h
11h/12h	vigilance maximale <i>attention toutefois en fin de matinée qui peut être un moment de baisse des performances pour les élèves qui vont en garderie tôt le matin</i>		résolution de problèmes mettant en jeu de nouvelles stratégies, lecture, compréhension... éducation physique en maternelle	à éviter
12h/13h	faible vigilance	PAUSE /MERIDIENNE		
13h30/14h-14h30	faible vigilance <i>baisse très nette de la concentration et du niveau de performance</i>	structuration: représentation, verbalisation Systématisation/entraînement	présenter un travail, copier une leçon exercices d'application	à éviter
14h30/15h	<i>fréquence élevée des bâillements</i>			CII et CIII
15h/16h	Moyenne et forte vigilance une nouvelle progression s'opère (de 15 à 16 h performances comparables à 10h/11h)	Mémorisation à long terme. Création/renforcement: production semi ou non dirigée, mobilisation (rechercher des informations) bonnes capacités physiques	rédiger un texte, situation problème déjà rencontrée. résolution de problèmes mettant en jeu de nouvelles stratégies, lecture, compréhension... EPS au CII et CIII	à éviter